

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 604

Artikel: Nouveaux médias : jusqu'à saturation du petit écran. [Partie I]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les millions de Ringier

débrouiller pour trier entre les sources d'information.

Finalement, on parlera bien sûr de la liberté d'expression. Mais face à Ringier libre de ses choix et de ses priorités, il ne reste que le libre arbitre du lecteur pour faire barrière à d'éventuels débordements.

MANIPULATION ET INFORMATION

On sait que Ringier, comme entreprise de presse multiforme, n'est pas libre de ses mouvements face à ses clients, que ceux-ci, annonceurs, fassent vivre ses journaux, ou assurent les bénéfices de ses

imprimeries. On sait aussi que Ringier est fermement engagé dans la politique suisse des médias (campagne forcenée de critiques de la SSR dans «Blick», désistement spectaculaire dans le secteur des radios locales). On sait aussi que Ringier est capable d'orchestrer des manœuvres de grande envergure sur la scène fédérale (offensive contre Pierre Aubert tout dernièrement). Face à ce nouvel instrument dont il se dote, inutile de jeter la pierre sans autre, mais la vigilance s'impose (nous comptons bien l'assurer dans ces colonnes).

Et que l'on sache déjà décrypter le battage publicitaire organisé ces jours-ci pour la sortie du numéro un de «L'Hebdo»: le décor rédactionnel et journalistique est aussi en trompe l'œil: la phase importante de l'opération est déjà engrangée, la chasse aux annonceurs est ouverte depuis des mois. Ce succès-là était primordial.

NOUVEAUX MÉDIAS

Jusqu'à saturation du petit écran

A force de parler des «nouveaux médias», ils finissent bien par arriver. Ainsi du télétexte, dont une seconde version va être prochainement expérimentée en Suisse, deux ans après les premiers essais de Videotex (DP 516, 4.10.1979). Voilà donc venu le (dernier) moment pour faire la distinction entre ces deux moyens de télétransmission de textes, même si l'un et l'autre utilisent le petit écran du récepteur TV comme support et la technique des PTT comme intermédiaire¹.

¹ Pour en savoir plus sur les nouveaux médias et les différentes utilisations futures du petit écran, on peut lire notamment: Bruno Lefèvre: *Audiovisuel et télématique dans la cité*, Paris 1979. Ou l'excellent digest fait par Kasus Brephol et diffusé par la Sdes en 1980 sous le titre «Les nouveaux médias».

Produit croisé de l'audiovisuel et de la télématique, le télétexte n'est au fond que l'un de ces nouveaux services que les réseaux de télécommunication offrent désormais non seulement aux usagers professionnels (systèmes de réservation, guichets automatiques, télécopie, vidéoconférences, etc.) mais aussi au grand public.

Les citoyens seront la cible, à leur domicile, d'un nombre croissant d'offres de prestations de ce genre, transmises par le téléphone, par la télévision traditionnelle, par une combinaison des deux à la fois, ou par de nouveaux réseaux (câble ou satellites). On peut toujours discuter de l'opportunité de mettre en œuvre telle ou telle technologie, mais on n'arrêtera pas les «progrès» de l'informatisation de la société, en marche vers une transparence largement illusoire.

Or donc, le télétexte donne, à tout détenteur d'un appareil de télévision modifié à cet effet, la possibilité de faire apparaître sur son petit écran des «pages» comptant 24 lignes à 40 signes de texte ou

de graphiques rudimentaires, le tout en couleurs bien sûr. De par le monde technologiquement avancé, il existe plusieurs familles de systèmes de télétexte, présentement au stade expérimental ou déjà opérationnel. Selon le mode de transmission choisi pour véhiculer les signaux, on distingue fondamentalement deux types de télétexte: le «diffusé», et le «téléphoné».

Le télétexte radiodiffusé parvient aux abonnés par voie hertzienne, simultanément ou indépendamment des programmes habituels de la télévision et utilise les «lignes mortes», c'est-à-dire l'espace (de 24 lignes) séparant deux images du programme habituel (qui en comptent 625).

PIONNIERS ANGLAIS

Dans les débuts de la télévision, cet espace portait des signaux servant à l'ajustement de l'image, qui ne sont plus utilisés aujourd'hui et ont donc laissé disponible une «zone» utilisée par différents systèmes de télétexte.

Les plus anciens d'entre eux, opérationnels depuis plusieurs années en Angleterre, sont les systèmes Ceefax et Oracle, exploités respectivement par la BBC et l'émetteur commercial IBA; ces deux chaînes de télévision offrent chacune une centaine de pages de télétexte, régulièrement mises à jour, et contenant des renseignements du type météo, trafic routier, cours de la bourse, résultats sportifs, programmes de manifestations, informations-consommateurs, etc.

En France, le système Antiope, développé par le CCETT (Centre commun d'études de télévision et de télécommunications) de Rennes, en est toujours au stade expérimental; il présente l'avantage de travailler «en pleine page», en utilisant toutes les lignes du canal de télévision, et d'avoir en conséquence une capacité plus grande (environ 8000 pages offertes) et un accès plus large (élimination du temps d'attente).

En Allemagne, les éditeurs tiennent à faire paraître

eux-mêmes les «pages» du journal sur l'écran, qu'ils appellent «Videozeitung» et dont l'avenir n'est pas encore réglé.

En Suisse, le journal radiodiffusé s'appellera «Teletext», tout simplement. Il va être expérimenté dès le mois prochain en Suisse alémanique, conjointement par la SSR et une série d'éditeurs (Ringier, Jean Frey, Basler Zeitung, Tages Anzeiger, Berner Zeitung, Finanz und Wirtschaft et quelques autres du nord-est du pays). Aux 2000 personnes qui auraient fait les frais d'un récepteur TV avec décodeur incorporé (Fr. 2200.— à Fr. 3200.—), 64 pages d'actualité, rédigées en commun par des journalistes de la TV suisse alémanique et des journaux précités, seront accessibles tous les jours dès midi et jusqu'à la fin des programmes habituels — entre les images desquelles elles se glissent comme dans le système Ceefax. Annoncés le mois dernier, les essais du Teletext à l'helvétique, destinés à durer jusqu'à fin 1982 et à coûter moins d'un million selon la SSR, font déjà l'objet de vives critiques. Ces dernières portent naturellement sur le caractère relativement «primitif» (mais peu coûteux il faut le dire) du procédé, sur son manque de souplesse et sur la passivité totale du téléspectateur.

INÉVITABLES PTT

Fait intéressant — mais non surprenant — ces critiques émanent des milieux qui testent depuis des mois, indépendamment de la SSR mais avec l'inévitable exploitation des PTT, un autre système de télétexte, utilisant non pas la voie des ondes hertziennes, mais bien le réseau téléphonique avec lequel il est interconnecté: le Videotex.

Sur cette concurrence magnifique, sur l'enjeu d'une bataille peu spectaculaire mais gigantesque (voyez les choix à faire aux Etats-Unis cette semaine), nous allons revenir dans le(s) prochain(s) DP.

MÉMOIRE

Les mues du syndic de Lausanne

Nous n'avons pas l'habitude, dans DP, de participer de manière partisane aux péripéties électorales. Mais certains épisodes ont valeur exemplaire, significatifs de la chose publique et politique suisse.

Les partis du centre-droit n'acceptent pas d'intégrer franchement le parti socialiste dans la règle du jeu démocratique. Telle est l'observation constante et générale.

Intégration, certes, dans le partage des responsabilités dans la mesure où des magistrats socialistes participent. Rappel des règles de la collégialité, etc. Du côté de la droite économique de même, on ne manque aucune occasion de faire valoir la stabilité des institutions suisses; on évoque dans un lyrisme de prospectus le «consensus» national: cette stabilité est attrayante pour les résidents étrangers, pour les capitaux étrangers et nous en passons.

Dans ces conditions, la règle voudrait que chaque parti se présente, pour son compte, devant le peuple; et que, par «consensus» authentique, on admette pour les scrutins majoritaires les tendances clairement exprimées dans les élections qui ont lieu à la proportionnelle. Or tel n'est pas le cas. Dès qu'il s'agit de l'élection du Conseil des Etats, des municipalités et du Conseil d'Etat — c'est le cas dans le canton de Vaud, mais aussi ailleurs — on voit ressurgir des coalitions centre-droit destinées à barrer la route (c'est le terme consacré) aux socialo-communistes, aux socialo-bureaucrates, etc. En réalité, il s'agit simplement de défendre les positions acquises et les privilèges que, inévitablement, tout pouvoir secrète.

Lausanne est, pour le politologue à la recherche du cas d'école, un papillon digne d'être épinglé; et M. Martin, syndic, une chenille à mues digne d'être collectionnée.

Données pour la compréhension du cas.

Composition actuelle de la Municipalité lausan-

noise: trois socialistes, deux radicaux dont le syndic, un libéral et un écologiste.

Le syndic, M. Martin donc, a été élu tacitement il y a quelques mois seulement, après le départ pour le Château (exécutif cantonal vaudois) de M. Delamuraz. L'élection fut tacite en raison de la proximité des élections générales; le «statu quo» pouvait subsister pour quelques mois.

M. Martin, radical, tendance gentil avec tout le monde, s'était défini dans son discours du trône au moment où il prit il y a deux ans la présidence du parti radical vaudois comme un homme de centre-gauche. Discours très remarqué, notamment pour quelques vérités servies au parti libéral.

Elu syndic de transition, M. Martin admettait dans ses déclarations personnelles qu'aux élections générales la clarté exigerait que chaque parti se présente pour son compte.

Sa volonté d'indépendance avait dû être renforcée, pouvait-on penser, par l'agressivité libérale à l'égard du parti radical: après la contestation ouvertement déclarée, au second tour des dernières élections cantonales, d'un siège radical au Conseil d'Etat, voyez les attaques des libéraux contre la réforme scolaire du radical Junod et les attaques concentrées sur la gestion du Centre hospitalier et universitaire vaudois (CHUV) du radical Perey!

Les élections municipales lausannoises seront la première application du système majoritaire. Vu les forces en présence, aucun parti n'atteindra la majorité absolue au premier tour; l'occasion était donc favorable pour se compter à travers les formations politiques en présence.

C'est dans ces circonstances que M. Martin participe à une conférence de presse pour annoncer une coalition radicale-libérale, avec liste unique, dès le premier tour.

On n'est pas politicien sans faculté d'oubli, pour soi et pour les autres, mais quelques mois, c'est trop peu même pour les normes minimales de la mémoire courte.